

# RÈGLEMENT INTERIEUR de l'association

## K'Danse Montbazon

K'Danse est une association à but non lucratif, soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Le règlement intérieur est un document contractuel qui a pour objet de préciser les règles relatives au fonctionnement et aux activités de l'association. Il engage les membres de l'association et vient compléter le document « statuts de l'association K'Danse » rédigé et validé le 06 juin 2008.

Ce document annule et remplace l'ancien règlement intérieur, il est adopté par le bureau et approuvé par l'assemblée générale ordinaire

### **Article 2 : Objet de l'association**

Initiation et perfectionnement aux danses de salon et standard type : Disco, Country et autres...  
L'association n'a pas vocation à l'esprit de compétition sportive.

### **Article 5 : Adhésion de l'association**

Toute personne physique adulte, doit accepter intégralement les statuts et le présent règlement intérieur de l'association.

L'adhésion à l'association est soumise au versement d'une cotisation dont le montant sera validé chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association.

### **Article 14 : Règlement intérieur, règles de fonctionnement**

#### **14.1 Salle de danse**

Le prêt ou location de la salle ainsi que sa localisation seront précisés chaque année lors de l'assemblée générale.

#### **14.2 Certificat médical**

Lors de l'adhésion, il est obligatoire, de présenter un nouveau certificat médical de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport de danses. Toutefois, lors d'un renouvellement d'adhésion, il peut être accepté de suivre le décret en vigueur avec toutes ses exigences.

#### **14.3 Assurance**

L'association souscrit à une assurance responsabilité civile, elle permet aux adhérents d'être assurés pendant les heures de cours dans l'enceinte de la salle de danse.

Si l'adhérent se blesse seul en dehors du cadre cité, il devra se mettre en relation avec son assurance personnelle.

# RÈGLEMENT INTERIEUR de l'association

## K'Danse Montbazou

### 14.4 Droit à l'image

Les adhérents abandonnent tout droit à l'image dans le cadre des cours et des spectacles afin de donner la possibilité de figurer sur le calendrier ou les comptes rendus de réunion du bureau de l'association.

### 14.5 Absence des adhérents

Les absences ne donnent pas lieu à remplacement des cours, ni à un dédommagement financier.

En cas d'absence prolongée, le remboursement de la cotisation annuelle n'est pas prévu. Néanmoins le bureau pourra examiner la situation de l'adhérent dans le cas exceptionnel d'une maladie grave ou mutation immédiate.

### 14.6 Enseignement et niveau

Le bureau procède au recrutement d'un ou plusieurs enseignants spécialisés dans la technique de la danse de salon, voire même de danses modernes.

Le ou les enseignant(s) sont chargés d'organiser, de valider le planning des cours et sont compétents pour déterminer le niveau de chacun. La constitution des groupes est faite en fonction du meilleur compromis entre le niveau de danse des adhérents et l'intérêt de l'association.

Le ou les enseignant(s) assurent le choix des musiques et sont responsables du matériel de sonorisation prêté par l'association. L'association fournit les CD adéquats

*Document en deux exemplaires, signés par tous les adhérents de l'association et la présidente de K'Danse Montbazou.*

*Fait à Montbazou*

*le 27.06.2017*

Signature de la Présidente

Signature de l'adhérent \*



**Béatrice FACHE**

**Nom**

**Prénom**

**\* Ajouter la mention « Lu et approuvé »**